



# INFO REAU

MAIRIE

2 Route de Villaroche  
77550 REAU

☎ 01.60.60.85.55

☎ 01.60.60.26.48

✉ [mairie.de.reau@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.reau@wanadoo.fr)

Site : [mairiedereau.fr](http://mairiedereau.fr)



## RENTREE SCOLAIRE



### SOMMAIRE

- **SCOLAIRE** Page 3
  - Calendrier scolaire
  - Coordonnées de l'école
  - Semaine du goût
  - L'école aussi fait sa rentrée
  - Effectifs
  - Création d'un parking
  - Inscriptions scolaires
  - Dépenses réalisées
- **TRAVAUX** Page 11
  - Enfouissement de réseaux
  - travaux de ralentissement de la vitesse
- **ENVIRONNEMENT** Page 11
  - Plan hivernal
  - nos amis les chiens
  - Voir, être vu
  - Restriction d'eau
- **CULTURE ET SPORT** Page 13
  - Concert
  - Comité des fêtes
  - Réau Sport Loisirs
  - Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole de Réau
  - Vis ta forme
  - VISTADANCE
  - QI GONG
  - Le Foin 2
- **SENART** Page 15
  - Accueil des nouveaux habitants
  - Vélofolies
- **DIVERS** Page 16
  - INSEE
  - CPAM
  - CAF
  - Les Macarons de Réau
  - Chiens dangereux
  - CNAV
- **A NOTER**



## Le Mot du Maire

*Chers Réaltaises, Chers Réaltaïs,*

*Début septembre, nos enfants, ainsi que leurs enseignants, se sont réjouis de pouvoir intégrer leur nouvelle école.*

*Si ces nouveaux locaux apportent une plus value indéniable, ce déménagement a bien évidemment induit des charges supplémentaires qui ont porté la dotation budgétaire scolaire à plus de 350 € par enfant pour l'année 2009.*

*L'effort de la commune sur cette thématique est à la hauteur de l'intérêt que nous devons à la qualité de l'outil de travail de nos enseignants et aux conditions d'enseignement de nos enfants.*

*Afin de vous dévoiler cette belle réalisation, une porte ouverte a été organisée le samedi 17 octobre. L'inauguration officielle n'interviendra que plus tard vers la fin novembre.*

*Une priorité chassant l'autre, je peux vous annoncer que toute l'énergie de la municipalité se portera maintenant sur le hameau de Villaroche.*

*En effet, l'absence de collecteur d'eaux usées sur cette partie de la commune n'a que trop duré. L'année 2009 a permis d'évaluer toutes les solutions techniques permettant de corriger cette situation inacceptable.*

*Nous poursuivons nos efforts pour que la solution la plus rapide et pérenne soit mise en œuvre.*

*Ces travaux sont d'autant plus urgents qu'ils conditionnent les travaux d'enfouissement des réseaux et certains aménagements de sécurité concourant à la limitation de la vitesse des véhicules automobiles, réclamés par nos concitoyens.*

*Ces projets ne se feront pas sans moyens financiers, c'est en ce sens que la municipalité œuvre en dehors de ses missions traditionnelles, au soutien de l'activité de nos entreprises (publicité, lobbying, discrimination positive concernant les petits marchés communaux). Grandes et petites entreprises, artisans et professions libérales doivent avoir le soutien de tous pour développer un emploi qui impacte directement sur l'économie de nos foyers. L'emploi est le moteur de notre macro économie et ce serait une erreur, voire une faute inexcusable de ne pas soutenir les actions susceptibles de le favoriser, pour vous aujourd'hui comme pour les générations futures.*

*Finalement, notre PLU sera soumis à l'adoption du conseil municipal du 19 octobre prochain avec l'espoir que celui-ci trouvera une majorité ou mieux une unanimité du conseil pour nous permettre de lancer enfin les projets de développement nécessaires à la création de l'emploi dans notre commune et au développement de nouvelles infrastructures dont nous avons tous grand besoin.*

*Entre concitoyens ou entre générations, face aux difficultés et à l'adversité le seul substantif qui vaille est « solidarité ».*

Le Maire

Michel ROGER

**SCOLAIRE****Calendrier scolaire**

<b>Vacances de la Toussaint :</b>	du samedi 24 octobre 2009 au mercredi 4 novembre 2009
<b>Vacances de Noël :</b>	du samedi 19 décembre 2009 au dimanche 7 janvier 2010
<b>Vacances d'hiver :</b>	du samedi 20 février 2010 au dimanche 7 mars 2010
<b>Vacances de printemps :</b>	du samedi 17 avril 2010 au dimanche 2 mai 2010
<b>Vacances d'été :</b>	le samedi 3 juillet 2010

**Coordonnées de l'école**

ECOLE COMMUNALE  
17 Rue Frédéric Sarazin  
77550 REAU

☎ 01.60.60.30.74

☎ 01.64.88.70.98

✉ [ecolecommunalerEAU@wanadoo.fr](mailto:ecolecommunalerEAU@wanadoo.fr)

Directrice : Madame MONTEMBAULT

Directrice adjointe : Madame KIEFFER

Tout au long de l'info réau, vous pourrez constater que sur certaines photos, le visage de quelques enfants sont floutés. En effet, à la suite d'un sondage réalisé en même temps que les fiches de renseignements, quelques parents n'ont pas souhaité que leurs enfants soient photographiés.

**La semaine du goût :****Du 10 au 18 octobre 2009**

Pour la semaine du goût les Macarons de Réau invitent l'école primaire de Réau !!

Toute l'équipe des Macarons de Réau est heureuse d'accueillir 100 élèves de l'école primaire de Réau à l'occasion de la semaine du goût.

Lors de cette journée, les enfants éveilleront leur cinq sens et découvriront nos 40 ans de savoir faire :

- Historique du macaron de Réau
- Visite de notre laboratoire
- Initiation aux procédés de fabrication
- Table des saveurs
- Dégustation
- Jeux éducatifs et ludiques seront à l'honneur permettant ainsi aux élèves d'évoluer dans leur apprentissage et découverte du goût

Harmony et Régis se déplaceront également dans l'école de Réau afin d'initier aux enfants de maternelle la fabrication des rochers coco !!

# SCOLAIRE





## L'école aussi fait sa première rentrée !

Cartables sur le dos, les enfants ont repris jeudi 3 septembre le chemin de l'école.

Mais cette fois-ci, dans la nouvelle école. Le pari était osé, mais les travaux se sont terminés dans les délais prévus permettant la rentrée de tous dans de bonnes conditions. Aujourd'hui, quelques travaux d'aménagement, tels que les emplacements pour stationner les vélos restent à réaliser, ils le seront très prochainement.

De nouvelles		classes, une salle
de motrici-	<b>Une école</b>	té, une salle
d'art plas-	<b>flambant</b>	tique, une
grande	<b>neuve</b>	bibliothèque,
une salle		informatique
équipée de 8		postes en réseau
avec impri-		mante ...

L'équipe municipale attache une importance toute particulière à accompagner au mieux, et selon ses prérogatives, la scolarité des jeunes Réaltais.

La commune a fait le choix de consacrer à l'école des moyens très au-delà des obligations qui lui incombent. Elle a œuvré et continuera à le faire pour que les locaux scolaires soient agréables et fonctionnels et que les conditions matérielles d'enseignement soient satisfaisantes.

# SCOLAIRE



Bibliothèque maternelle

Salle d'art plastique

# SCOLAIRE

Salle informatique

Et

bibliothèque



Salle d'évolution



Restaurant scolaire

# SCOLAIRE

## Effectifs

Les 120 enfants inscrits sont répartis de la façon suivante :



**Madame PEREZ** Petite section : 14  
Moyenne section : 11



**Madame KIEFFER** Grande section : 15  
CE1 : 7



**Madame DA SILVA** CP : 11  
CE1 : 12



**Madame BURLE** CE2 : 10  
CM1 : 14

**Madame MONTEBAULT**  
CM1 : 8  
CM2 : 18





# SCOLAIRE

## Création d'un parking



La municipalité tient à remercier particulièrement la participation de Monsieur DELHAYE et Monsieur PROFFIT pour la fourniture et l'acheminement de gravats permettant de remblayer un parking en attente.

## Inscription scolaire

Venez en mairie **avec les documents suivants** :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance ;
- un justificatif de domicile (texte en cours d'élaboration) ;
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique.

**La mairie vous délivre un certificat d'inscription**

**Il faut ensuite vous présenter à l'école.** L'inscription de votre enfant sera enregistrée par la directrice de l'école sur présentation :

- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance ;
- du certificat d'inscription délivré par la mairie ;
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

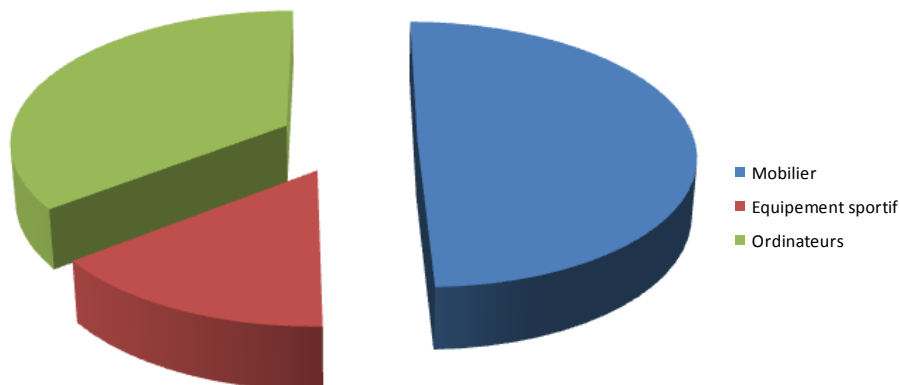
# SCOLAIRE

## Dépenses réalisées pour l'aménagement de la nouvelle école

### INVESTISSEMENT

Mobilier	12 495,68€
Equipement sportif	3 785,01€
Ordinateurs	8 941,29€
<b>TOTAL</b>	<b>25 221,98€</b>

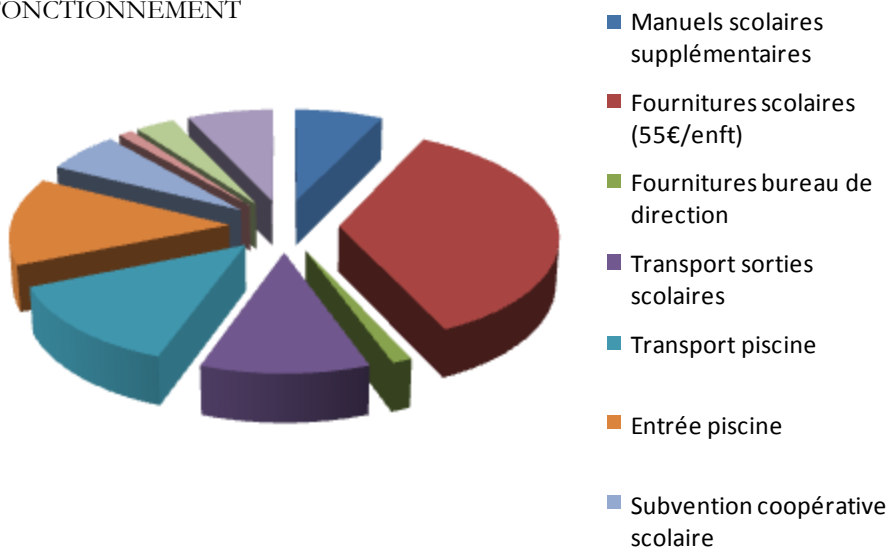
### INVESTISSEMENT



### FONCTIONNEMENT

Manuels scolaires supplémentaires	1 356,49€
Fournitures scolaires (55€/enft)	6 710,00€
Fournitures bureau de direction	250,00€
Transport sorties scolaires	2 094,00€
Transport piscine	2 500,00€
Entrée piscine	2 520,00€
Subvention coopérative scolaire	1 162,00€
Pharmacie	226,00€
Frais téléphone	600,00€
Entretien photocopieur	1 328,00€
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>43 968,47€</b>

### FONCTIONNEMENT



Soit un coût global par enfant de : **366,40 €**

## Piste cyclable

La municipalité a investi dans des abris pour cycles.

Ces abris sont prévus pour 12 cycles à destination des enfants, et un support pour 6 cycles, pour les adultes.

Ces abris et supports seront installés prochainement.

Dans un même temps, une piste cyclable sera réalisée aux abords de l'école.



## TRAVAUX

### Travaux d'enfouissements de réseaux

Les travaux d'enfouissements de réseaux rue de Cramayel ont débuté semaine 38 et se termineront aux alentours de la semaine 49 soit mi-décembre.

Tous ces travaux nécessaires pour le bien de tous se concrétisent.

La Municipalité a conscience du dérangement occasionné mais l'amélioration de notre cadre de vie passe par quelques concessions passagères.

Nous comptons sur votre compréhension.

### Travaux de ralentissement de la vitesse

Chose promise, chose due !

La municipalité s'était engagée à consacrer les recettes supplémentaires 2009 à des dépenses de sécurité. C'est dans ce cadre que des ralentisseurs ont été installés rue Frédéric Sarazin, à la demande de plusieurs réaltais habitant le bourg notamment.

Espérons qu'ils permettront une réduction de la vitesse dans le bourg, en attendant d'autres équipements du même genre dans la commune.



## ENVIRONNEMENT

### Plan hivernal

Il a été décidé un plan de salage des routes si ces dernières sont considérées dangereuses sur les voies suivantes :

- Rue Frédéric Sarazin
- Route de Villaroche
- À chaque stop
- Parking de la salle des fêtes
- Cour de l'école
- Tout le parcours du car scolaire

### Nous aimons les chiens, vous aimez le vôtre!

**Trouvez-vous normal que nos amis les chiens recouvrent nos trottoirs de crottes ?**

La citoyenneté commence par les actes les plus simples.

Chacun doit se munir d'un sac plastique dans sa poche et se baisser pour ramasser et déposer dans des poubelles.

Se baisser pour assumer ses responsabilités ce n'est pas se rabaisser, bien au contraire.

Avant d'être l'affaire des services de la commune, la propreté est d'abord l'affaire de nous tous.

### Voir, être vu.

Les piétons sont des usagers vulnérables qui peuvent être indécis et imprévisibles.

Certes, le piéton est un utilisateur de la route fragile que les automobilistes doivent respecter, mais il doit lui aussi se plier aux règles afin de faciliter un partage harmonieux, de la route.

L'article R. 412-36 précise « qu'hors agglomération, les piétons doivent se tenir près du bord gauche de la chaussée dans le sens de leur marche ».

Pour plus de sécurité, n'oubliez pas de mettre vos gilets fluorescents.



# ENVIRONNEMENT

## Restriction d'eau



### PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE **SECHERESSE 2009**

#### MESURES DE RESTRICTIONS AU SEUIL DE CRISE RENFORCEE DES USAGES DE L'EAU POUR LA NAPPE DU CHAMPIGNY OUEST **SEUIL DE CRISE RENFORCEE**

Au vu des précédentes années de déficit hydrique, la recharge hivernale n'a pas permis une remontée suffisante du niveau de la nappe de Champigny. La situation de la nappe du Champigny Ouest est critique, et le seuil de crise renforcée est franchi. Le Préfet a donc décidé par arrêté préfectoral de prendre des mesures de restriction des usages de l'eau au seuil de crise renforcée.

Pour les particuliers et professionnels, ces restrictions concernent notamment :

Mesures	Franchissement du seuil de crise renforcée
Lavage des véhicules	Interdit hors des stations professionnelles munies d'un système de recyclage, sauf pour raisons sanitaires ou véhicules prioritaires
Arrosage des pelouses, des espaces verts, des espaces sportifs de toute nature	Interdit, sauf pour les greens des terrains de golfs autorisés entre 20h et 8h.
Arrosage des jardins potagers et des massifs floraux	Interdit
Lavage des voiries, nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux	Interdit sauf impératifs sanitaires
Activités industrielles et commerciales (hors installations classées pour la protection de l'environnement)	Limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire
Irrigation des grandes cultures *(hors retenues collinaires alimentées en hiver) et établissements équestres	- Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits. - Prélèvements par forages interdits.
Irrigation *des cultures légumières et maraîchères, y compris pommes de terre, horticulture, pépinière et culture de gazon	- Prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits entre 8 h et 20 h. - Prélèvements par forages interdits entre 8h et 20h et du samedi 8h au dimanche 20h
Piscines privées à usage familial	Remplissage interdit, sauf pour les chantiers en cours. Vidange interdite, sauf dérogation auprès du service de police de l'eau
Plans d'eau	Remplissage interdit excepté pour les activités commerciales; vidange interdite
Alimentation des fontaines publiques	Interdit
Travaux en rivière	Interdit

\* Pour les irrigants volontaires, un dispositif expérimental de gestion collective de l'irrigation est mis en place et fait l'objet de mesures spécifiques, basées sur une restriction volumétrique et non horaire.

Les usages utilisant la récupération d'eaux pluviales ou la récupération d'eaux usées autorisée par la Mission Inter-Services de l'Eau (MISE), ou d'un recyclage, ou d'une interconnexion à une ressource n'étant pas en situation de sécheresse, ne sont pas concernés par les mesures de restriction.

Par ailleurs, il vous est demandé d'utiliser l'eau au plus juste des besoins, d'éviter tout gaspillage et réserver cette ressource rare aux usages prioritaires. En cas de demande d'informations complémentaires, vous pouvez consulter le site Internet de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture: [www.ddaf.seine-et-marne.agriculture.gouv.fr](http://www.ddaf.seine-et-marne.agriculture.gouv.fr) ou nous contacter par téléphone au 01.60.56.71.71.

## CULTURE ET SPORT

### Concert

Dimanche 4 octobre, la Municipalité avait organisé un concert de l'harmonie de Moissy Cramayel, dans la salle des fêtes.

La fanfare a fait passer au public Réaltais une agréable après-midi en musique, alternant des styles très différents, capable de jouer aussi bien du « Mickaël Jackson », du Rock N'Roll ou encore de la valse.

Nous connaissions jusqu'ici ces musiciens dans une partition plus solennelle, puisqu'ils interviennent chaque année à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, nous avons découvert à cette occasion l'harmonie sous un visage plus festif.

Vivement la prochaine représentation !



### Le Comité des fêtes



Dimanche 27 septembre 2009, le comité des fêtes a organisé un loto dans la salle des fêtes.

De nombreux lots ont été gagnés, un VTT, un souffleur aspirateur broyeur de feuilles, des lots beauté ... qui ont fait la joie des gagnants.

### Réau Sport Loisirs



Football vétérants

Match le dimanche matin

Entraînement tous les jeudis soir à partir de 20 heures au stade de REAU

### Amicale des anciens élèves

L'amicale des anciens élèves de l'école de Réau a son siège en mairie.

Tous les ans, à la fin octobre ou début novembre, a lieu son assemblée générale, et son repas annuel auquel sont conviés tous les habitants de la commune et leurs amis.

Cette année ce sera le samedi 24 octobre moyennant une participation de 29 euros.

L'amicale organise tous les ans en septembre un vide grenier.

Elle organise également des soirées de détente (tarot, belote...).

Le bureau actuel est composé d'un président fondateur, Laurent Déjeux, de deux vice-présidents Daniel Baudin et Simon Wawzszck d'une secrétaire Chantal Szybiak Raymond et d'un trésorier Joseph Ostrowski.



Sur le parking de la salle des fêtes, le 13 septembre l'amicale des anciens élèves de réau organisait son traditionnel vide grenier

## CULTURE ET SPORT

### VIS TA FORME



#### VIS TA FORME

Cours de gymnastique volontaire qui valorise l'épanouissement de chacun, hommes et femmes de 18 à 100 ans dans un environnement convivial.

Cette discipline améliore et dynamise la santé grâce aux divers exercices de renforcements musculaires, assouplissements, cardio, étirements (élasti-bands, poids, bâtons, ballons).

Affiliée à la Fédération Française d'Education Physique de Gymnastique Volontaire : FFEPGV.

Cours dispensés par Patricia (professeur diplômée) le vendredi soir de 19h20 à 20h20 à la salle des fêtes de Réau.

Présidente Mme Rabia Peggy Tél : 06.76.67.33.65

Trésorier Mme Constant Nathalie Tel : 01.60.60.03.23

Secrétaire adjointe : Mme Heurtault Denise Tel : 01.60.60.39.07

### Le Foin 2

#### LE FOIN DE REAU

Samedi 26 septembre 2009, « le foin de Réau » a fait son micro-festival pluri-artistique en terrain agricole agréable.



### VITADANCE

#### "VITADANCE A OUVERT SES COURS

##### Le mardi :

Eveil musical avec instrument de percussion de 4 à 6 ans à 18h (batucada)

Percussion dès 8 ans à 19h (batucada)

Percussion adultes à 20h (batucada)

##### Le mercredi :

Eveil corporel de 4 à 6 ans à 17h

Modern Jazz hip hop dès 7 ans à 18h

Breakdance à partir de 10 ans à 19h

##### Le jeudi

Danse orientale dès 6 ans à 18h

Danse orientale adultes à 19h

Contact : Claudine et Malika au 06.17.05.56.85 -06.12.98.05.90

courriel : [vitadance@orange.fr](mailto:vitadance@orange.fr)

<http://reauvitadance.blogspot.fr>

### QI GONG

HARMONIE

Cours de Qi Gong à Réau

& EQUILIBRE

Le jeudi soir de 19h à 20h15 :

Première séance d'essai gratuite.

La pratique du Qi gong tonifie l'énergie vitale, disperse le stress et l'anxiété augmente les défenses immunitaires, renforce les organes et les entrailles, et assouplit les muscles, les articulations et les tendons. Ces gymnastiques énergétiques et douces sont bénéfiques pour la santé.

Nos professeurs vous transmettront leurs expériences personnelles de ces pratiques millénaires d'origine chinoise. Vous pouvez pratiquer cette activité quelque soit votre âge.

Lieu de pratique : Salle des fêtes de Réau (2, rue Frédéric Sarrazin).

Renseignements et inscriptions sur place.





# SENART

## Accueil des nouveaux habitants

MATINEE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS :

Chaque année, le SAN de SENART organise dans chacune des communes de la Ville Nouvelle une matinée d'accueil des nouveaux habitants. Pour la première fois depuis que ce dispositif existe, REAU avait décidé de s'associer à cet évènement. Une trentaine de familles réaltaises, installées dans la commune après le 1<sup>er</sup> janvier 2008, avaient reçu une invitation. Malheureusement, une seule famille ayant répondu favorablement, nous avons été contraints d'abandonner l'idée pour cette année.

Rendez-vous l'année prochaine ou dans deux ans pour une nouvelle tentative qui, nous l'espérons, sera cette fois-ci un franc-succès.

## Vélofolies

C'est Dimanche 20 septembre que s'est déroulée la 9<sup>ème</sup> édition des Vélofolies de SENART.

2 nouveautés pour cette édition :

- pour la première fois, elle proposait une version "Rollerfolies"
- et pour la première fois, un groupe de cyclistes s'arrêtait pour un ravitaillement sympathique dans la commune (le parcours orange, en provenance de Nandy)

Pour rappel, Les Vélofolies, qu'est-ce que c'est ?

Cinq parcours à vélo ou en rollers pour découvrir Sénart qui aboutissent tous au Carré Sénart sur le parvis de l'Hôtel de la Communauté

Des départs en musique

Une arrivée festive et animée

Alors, rendez-vous dans 2 ans pour la 10<sup>ème</sup> édition de ce bien bel évènement.

Un grand merci à tous les bénévoles !



## DIVERS

### CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES



**Important !**  
**Votre CAF vous informe**

**ATTENTION !**

Vous risquez de recevoir des courriels vous demandant votre numéro de carte bancaire.

Si vous recevez un message en ce sens, n'y répondez surtout pas.

En aucun cas votre CAF ne vous demandera votre numéro de carte bancaire par internet ni par téléphone.

Si vous pensez avoir reçu un courriel ou un appel téléphonique frauduleux, n'hésitez pas à contacter votre CAF pour l'en informer, puis détruisez le courriel.

Votre caisse d'allocations familiales.

### Les macarons de Réau



Vente sur place à Réau

14 Rue Frédéric Sarazin

Du 19 au 23 décembre et les 30 et 31 décembre 2009.



## Chiens dangereux : nouvelles obligations

LES OBLIGATIONS POUR LES DETENTEURS OU PROPRIETAIRES DE CHIENS :

Suite à un courrier reçu de la préfecture de Seine et Marne le 20 juillet 2009, cette dernière nous informe des nouvelles obligations à appliquer quant à la mise en application de la loi du 20 juin 2008.

La Loi du 20 juin 2008 a introduit une formation des propriétaires de chiens visant à les sensibiliser aux risques que représente un chien dangereux et les informer des bonnes pratiques en matière de prévention des accidents.

Rappelons que les propriétaires de chiens de catégories I et II doivent être titulaires avant le 31 décembre 2009 d'un « permis de détener » un chien dangereux, délivré par le Maire.

Ce permis est délivré au vu :

- d'une « évaluation comportementale » du chien, faite entre 8 et 12 mois ; les dates limites de réalisation de l'évaluation sont le 21 décembre 2008 pour la catégorie I et le 21 décembre 2009 pour la catégorie II,
- d'une « attestation d'aptitude » du propriétaire ou du détenteur du chien.

**La date limite d'obtention de cette attestation d'aptitude est fixée au 31 décembre 2009.**

Cette formation est obligatoire pour :

- tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de I et II catégorie,
- Les propriétaires ou détenteurs d'un chien qui seraient désignés par le Maire ou le Préfet, en application de l'article L211-11 du code rural, parce que leur chien est susceptible de présenter un danger,
- Les propriétaires ou détenteurs d'un chien qui seraient désignés par le Maire ou le Préfet en application de l'article L211-14-2 du code rural, parce que leur chien a mordu une personne.

A l'issue de la formation, les propriétaires ayant suivi avec assiduité la formation se verront délivrer une attestation d'aptitude par le formateur. Cette attestation d'aptitude est une des pièces indispensables pour obtenir le permis de détention pour les chiens de I et II catégorie défini à l'article L211-14 du code rural.

Pour tout renseignements, n'hésitez pas à contacter les services de la mairie.



# DIVERS

## Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse



## Communiqué de presse

16 juillet 2009

### La Cnav aide les retraités fragilisés

La Cnav peut missionner au domicile des retraités souffrant d'une légère perte d'autonomie un professionnel qui va évaluer leurs besoins.

Les personnes fragilisées en raison de leur état de santé, de leur isolement etc peuvent ainsi bénéficier d'un Plan d' Actions Personnalisé, incluant diverses aides : aide aux courses, aide à l'amélioration de l'habitat, atelier mémoire...

La Cnav peut prendre en charge le financement d'une partie de ces prestations.

Les conditions pour bénéficier de cette évaluation globale :

- avoir au moins 55 ans et percevoir une retraite de la Cnav à titre principal,
- résider en Ile-de-France,
- ne pas percevoir l' APA, l' ACTP ou la prestation de compensation.

Des démarches simplifiées :

il suffit d'envoyer à la Cnav l'imprimé « Demande d'aide au maintien à domicile » disponible auprès des agences retraite, mairies, CLIC, structures d'aide à domicile etc ou par téléphone au 0821 10 12 14 (0,09 €/m).

## DIVERS

## INSEE

ENQUETE « EMPLOI DU TEMPS » et « DECISIONS DANS LES COUPLES »

L'INSEE effectue, de septembre 2009 à septembre 2010, une enquête sur l'« Emploi du temps » et les « décisions dans les couples ».

L'enquête a un double objectif : connaître comment les individus répartissent leur temps au cours d'une journée entre leurs différentes activités et analyser la répartition des tâches et la prise de décision au sein du couple.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE, chargé de les interroger, prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

## CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

**UNE ADRESSE UNIQUE**  
pour le  
**SERVICE MEDICAL**

Si vous souhaitez transmettre des documents au Médecin-conseil :

- ☞ Volet d'arrêt de travail
- ☞ Protocole de soins pour demande de 100 %
- ☞ Demande d'accord préalable

**A compter du 1er octobre 2009**

Pour transmettre vos correspondances au **Service Médical**

Quel que soit votre lieu de résidence

Une adresse unique

**SERVICE MEDICAL**

Elsm 77

77605 MARNE LA VALLEE Cedex 03

## Nous contacter

Votre « **COMPTE AMELI** »  
personnel :  
**remboursements  
en direct**

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

Démarches en ligne - Formulaires - Attestations  
Adresses et Tarifs des professionnels de santé

**36 46**  
Prix d'un appel local depuis un poste fixe

**Du lundi au vendredi  
de 8 h 00 à 18 h 00**

**8 h 00 / 9 h 30    13 h 30 / 14 h 30**

**Choisissez  
les bons horaires**

**Adresse postale unique**  
**CAISSE D'ASSURANCE MALADIE  
DE SEINE-ET-MARNE**  
77605 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03



**Liste des accueils  
consultable sur**  
[ameli.fr](http://ameli.fr)



# A NOTER

## **HALLOWEEN**

+

## **REPAS**

SAMEDI 31 OCTOBRE 2009

Organisé par le  
Comité des Fêtes

Permanences de  
Monsieur TURBA à Réau

Samedi 14 novembre 2009

Samedi 16 janvier 2010  
de 9 h 45 à 10 h 30

## **BEAUJOLAIS**

Lundi 23 NOVEMBRE 2009

Organisé par le  
Comité des Fêtes

**INAUGURATION**  
De la nouvelle école

SAMEDI 28 NOVEMBRE 2009  
A 11 HEURES

## **La Maison de Retraite**

### **Du Plessis Picard**

Organise un Loto

Le 6 décembre

À la salle des fêtes de Réau

## **Vœux du Maire**

12 janvier 2009

À 19 heures

À la salle des fêtes